

# Le travail des femmes et les politiques néolibérales



Ruth Rose  
professeure associée, UQAM

Les femmes ont toujours eu, par rapport à la production économique, un rapport différent de celui des hommes. Sans retracer toutes les dimensions historiques et anthropologiques de leur rôle social, convenons que, dans nos sociétés modernes, est encore impartie principalement aux femmes le travail de soins et d'éducation des enfants, mais aussi celui d'entretenir le foyer et d'offrir des services ménagers aux hommes. Les politiques néolibérales affectent le travail des femmes qui assurent en priorité les services de proximité d'au moins trois façons lesquelles sont présentées dans ce dossier : transfert vers le secteur marchand ; rémunération et conditions de travail ; érosion des programmes de sécurité de revenu.

## Transfert vers le secteur marchand des services de proximité

Au cours des dernières décennies, une certaine partie du travail non rémunéré a été transférée à la sphère marchande, notamment les services de garde à l'enfance. En 2011, le taux d'activité des femmes âgées de 15 à 64 ans était de 74,4 % et celui des femmes âgées de 25-54 ans de 84,0 %. Plus récemment, en plus des services de garde, il y a eu un certain développement de services de soins à domicile pour les personnes âgées, malades ou ayant des incapacités. Néanmoins, encore aujourd'hui, la grande majorité de ces soins, au moins 80 % d'après les meilleures estimations, est offerte par des proches, principalement des femmes. Celles-ci doivent ou bien essayer de concilier ce travail avec un emploi ou bien quitter leur emploi. Le virage ambulatoire, en vidant les

hôpitaux, a plutôt accru les besoins de soins à domicile. Chaque année, le gouvernement annonce son intention d'accroître la disponibilité des soins à domicile mais l'argent requis n'est pas au rendez-vous. À plusieurs reprises, sous des gouvernements libéral ou péquiste, l'accroissement des soins à domicile a été financé en réduisant le nombre de places dans les centres hospitaliers publics de soins de longue durée.<sup>1</sup>

À l'aide d'un mythe voulant que le privé soit plus efficace que le public, le milieu patronal livre une lutte acharnée pour réduire la taille du secteur public au profit de la privatisation des soins médicaux et personnels, des résidences pour personnes âgées et même des services de garde. Cet enjeu vise surtout l'expansion des domaines propices à l'exploitation par l'entreprise privée, mais aussi une réduction des impôts que doivent payer les entreprises et les contribuables bien nantis. Au cours des dernières décennies, la réduction de la progressivité des régimes fiscaux au Canada et ailleurs au monde a eu pour effet d'accroître les inégalités sociales.

## Pression à la baisse sur la rémunération et les conditions de travail

Ce sont surtout des femmes qui œuvrent dans les services de proximité privés comme la garde à la petite enfance, les résidences pour personnes âgées ou les soins à domicile, reprenant ainsi leur rôle traditionnel mais dans le marché. Dans les hôpitaux et les écoles du secteur public, ainsi que dans les garderies au Québec - mais pas nécessairement ailleurs - la syndicalisation et les luttes

pour l'équité salariale ont corrigé une grande partie de la sous-rémunération des emplois typiquement féminins.

L'État concourt à l'érosion des salaires des femmes en transférant certains emplois vers le privé. Par exemple, l'application de l'équité salariale dans le secteur public de la santé a donné une augmentation de presque 11 % aux auxiliaires familiales et d'environ 6 % aux préposés aux bénéficiaires. Par la suite, le Ministre de la Santé a annoncé que les CSSS n'embaucheraient plus d'auxiliaires familiales pour offrir des soins à domicile. Désormais, leurs tâches seraient confiées sous contrat à des agences privées. Notons également que, surtout dans la grande région de Montréal, ce sont en grande partie des immigrantes récentes et des membres des minorités visibles qui exercent ce métier à rabais.

De façon générale, les politiques néolibérales depuis presque quarante ans ont exacerbé les inégalités de revenu et érodé la situation de la classe moyenne. Actuellement, ce sont surtout les emplois manufacturiers qui sont transférés vers des régions à bas salaire. Entre 1991 et 2011, l'emploi manufacturier au Québec a diminué de 16 %, mais, dans les usines de textiles et de vêtements où les femmes prédominent, le déclin a été de l'ordre de 75 % alors qu'en termes réels (c'est-à-dire corrigés pour l'inflation), les salaires n'ont pas changé. Dans le domaine de l'assistance sociale – garderies, services individuels et familiaux, services communautaires d'alimentation et services de réadaptation professionnelle –, l'emploi a doublé en 20 ans, mais le salaire moyen a diminué de 6,2 %.<sup>2</sup>

### Érosion des programmes de sécurité du revenu

Au cours des dernières décennies, à l'exception des prestations pour enfants, les programmes de sécurité du revenu ont subi coupe après coupe. Par exemple, la

valeur de la prestation de base de l'aide sociale a subi une diminution d'environ un tiers au cours des deux dernières décennies. Heureusement, les femmes ont réduit leur dépendance à l'égard de ce programme et l'augmentation des prestations pour enfants offertes par les gouvernements fédéral et provincial a adouci l'impact pour les familles monoparentales.

Quant à l'assurance-emploi, en plus des réductions généralisées au niveau du montant de prestations et du resserrement des critères d'admissibilité, la réforme de 1997 a été particulièrement néfaste pour les femmes. Désormais l'admissibilité et la durée des prestations sont basées sur les heures de travail, alors que le montant de la prestation est basé sur le salaire hebdomadaire. C'est nettement discriminatoire à l'égard des femmes qui travaillent moins d'heures en moyenne que les hommes, même quand elles sont à temps plein. En pourcentage du nombre de chômeurs, 10 % moins de femmes que d'hommes reçoivent des prestations de l'assurance-emploi.

À la retraite, le revenu des femmes de 65 ans et plus représentait 65 % celui des hommes en 2009. Ayant gagné moins pendant toute leur vie en raison de leurs responsabilités familiales et de la discrimination qui en découle sur le marché du travail, les femmes n'ont pas pu épargner autant que les hommes. Le RRQ/RPC tient compte en partie du parcours de vie des femmes, notamment par les rentes de conjoint survivant et par le droit d'exclure les années à faibles gains quand les femmes avaient la charge d'enfants de moins de 7 ans. Les coupes effectuées en 1997-1998 et en 2011 les affectent particulièrement. La décision du gouvernement fédéral de hausser l'âge d'admissibilité à la Pension de la sécurité de la vieillesse et au Supplément de revenu garanti de 65 à 67 ans en 2023 aura pour effet de renvoyer un grand nombre de personnes à l'aide sociale ou

de les amener à se servir de leurs épargnes, les appauvrissant davantage pour le reste de leur vie.

La solution de Régimes volontaires d'épargne retraite (RVER), préconisée par les gouvernements successifs au Québec ne couvrira pas deux millions de personnes, principalement des femmes, qui ne pourront toujours pas épargner autant que les hommes. De plus, dans le cas des REER et les RVER, les institutions financières accaparent jusqu'au tiers des épargnes, comparativement à une amélioration du RRQ qui reste de loin la meilleure option.

### En conclusion : les femmes et les services de proximité

Étant donné les politiques néolibérales, les femmes sont non seulement les principales travailleuses des services de proximité dans les secteurs publics et privés, mais elles constituent aussi la majorité des consommateurs/consommatrices en tant que mères de famille et aussi à cause de leur plus grande longévité. La privatisation des services de santé et le développement d'un double système à qualité différenciée aura pour effet d'en priver un certain nombre des soins dont elles ou leurs enfants ont besoin. Dans la mesure où les services seront désormais tarifés, plusieurs ne seront pas capables de se les acheter, subissant alors de longues files d'attente, entre autres pour le traitement du cancer. Finalement, lorsque des services abordables ne sont pas disponibles, ce sont surtout les femmes qui doivent prendre la relève par leur travail non rémunéré. Ainsi perdue la discrimination systémique dont les femmes demeurent l'éternel sujet.

1. Jeanne Corriveau, « CHSLD : Québec fait fausse route, dit un rapport d'usagers », *Le Devoir*, 4 décembre, 2012, p. A1.

2. Statistique Canada, Tableaux CANSIM 281-0030 et 281-0024, tirés de l'Enquête sur l'Emploi, la rémunération et les heures du travail (EERH).